

Commune de POUILLY
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2020

Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 11 – Membres présents : 10
Date de la convocation : 06/03/2020 – Date affichage : 12/03/2020

L'an deux mille vingt et le mercredi 11 mars à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 06 mars deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilynne WEBERT, Maire.

Présents : Joseph AGOZZINO, Bernard GRANDIDIER, Elisabeth HAY, Jean-Philippe MARULIER, Marie-Laure REYNERT, Marilynne WEBERT, Marcel STEMART, Jean-François WEISSE, Éric WILHELM, Régis ZARDET.

Absente non excusée : Dominique FREDERIC

Secrétaires de séance : Noémie VILLER et Marcel STEMART

7. (7.1) Budget 2019

Rapporteur : Régis ZARDET

• **Approbation du compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire Adjoint rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal a été destinataire des comptes du comptable et a pu s'assurer que les écritures figurant au compte de gestion du trésorier de Verny sont identiques à celles figurant au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : 10 pour – 0 contre – 0 abstention

• **Vote du Compte Administratif 2019**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Section Fonctionnement

Dépenses			338 644.20€
Recettes	373 511.03€	}	
Excédent 2018 reporté	25 166.99€		398 678.02€
Soit un excédent de fonctionnement de			60 033.82€

Section Investissement

Dépenses	380 270.53€	}	535 320.16€
Reste à réaliser	155 049.63€		
Recettes	241 045.49€	}	481 890.34€
Reste à réaliser	90 653.92 €		
Excédent 2018 reporté	150 190.93€		
Soit un déficit d'investissement de			53 429.82€

Comme a pu le vérifier le Conseil Municipal, destinataire des comptes de gestion du Trésorier et administratif de la commune, l'ensemble des écritures sont en accord avec les comptes du comptable.

Sous la présidence du Maire Adjoint, M. Régis ZARDET et hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal
Approuve le compte administratif du budget communal.

Vote : 9 pour – 0 contre – 0 abstention

M. Bernard GRANDIDIER quitte la séance avant signature du Registre et du Compte Administratif 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire : Marilyne WEBERT



Commune de POUILLY
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2020

Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 11 – Membres présents : 10
Date de la convocation : 06/03/2020 – Date affichage : 12/03/2020

L'an deux mille vingt et le mercredi 11 mars à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 06 mars deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilynne WEBERT, Maire.

Présents : Joseph AGOZZINO, Bernard GRANDIDIER, Elisabeth HAY, Jean-Philippe MARULIER, Marie-Laure REYNERT, Marilynne WEBERT, Marcel STEMART, Jean-François WEISSE, Éric WILHELM, Régis ZARDET.

Absente non excusée : Dominique FREDERIC

Secrétaires de séance : Noémie VILLER et Marcel STEMART

8. (8.5) Démission de M. BARBIER de ses fonctions de référent de quartier et participation citoyenne

Rapporteur : Marilynne WEBERT

Après 5 années au service des habitants de la rue des Chardonnerets, M. BARBIER a fait part à Mme le Maire de sa décision de quitter ses fonctions de référent de quartier et de référent participation citoyenne à compter de l'installation du prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la décision de M. Barbier de quitter ses fonctions de référent de quartier et référent de participation citoyenne.

Il le remercie chaleureusement pour son engagement auprès des habitants et de la municipalité.

Pour extrait conforme,
Le Maire : Marilynne WEBERT


